



Extrait du OIEau

<http://ma-riviere.mobi/oieau/organisation-de-l-eau/reglementation-principales/principaux-textes-legislatifs/autres-textes-legislatifs/article/loi-no-2009-967-du-3-aout-2009-de>

LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (1)

- OIEau - Organisation de l'Eau - Règlementation - Principales directives européennes et lois françaises - Principaux textes législatifs - Autres
Date de mise en ligne : mercredi 29 juin 2016
textes législatifs -

OIEau

La présente loi, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique, fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en oeuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles. Elle assure une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures.